

## Matieres et redoublement

Par **Jadehttn**, le **30/03/2022** à **22:04**

Bonjour ,

Étant en troisième année de droit je me pose beaucoup de questions. En effet concernant le premier semestre de cette année , je l'ai bien raté à 6,75. Mais , à la base j'étais partie pour un master pénal l'année prochaine donc avait choisie les matières adaptées , cependant, voyant que je n'apprécie plus la matière pénale depuis quelques semaines et ne me projetant plus dans ce master , je me rend compte que je souhaite intégrer un master droit des affaires. J'avais alors comme plan de redoubler cette année et de changer de matière et donc remplacer ma matière procédure pénale par droit des sociétés ou droit du travail. Mais est-ce que c'est possible , lors d'un redoublement de changer de matières ? Si ce n'est pas possible je suis perdue et je n'ai aucun plan B ? en tout cas merci d'avance des réponses !

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/03/2022** à **08:23**

Bonjour

Normalement c'est possible car lors de votre réinscription vous allez pouvoir choisir vos matières (sauf pour les unités que vous avez déjà validé).

Renseignez-vous auprès de votre service de scolarité.